

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	7 (1919)
Heft:	82
Artikel:	L'idée marche
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-254937

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 3.75
ETRANGER... .	4.50
Le Numéro.... .	0.25

Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (2 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

ANNONCES

La case, par an	Fr. 25.—
2 cases.	45.—
1 case et demie	35.—

SOMMAIRE: L'Idée marche... : E. Gd. — In Memoriam : Rev. Anna Howard Shaw : J. GUEYBAUD. — Les Ligues sociales d'Acheteurs : Jacqueline de LA HARPE. — De ci, de là... — Les femmes et la chose publique: chronique parlementaire genevoise : E. Gd. — Les premières femmes-médecins (suite) : C. HALTENHOFF. — Correspondance. — Notre Bibliothèque.

A NOS LECTEURS. — Des circonstances indépendantes de notre volonté nous obligent à remettre encore à notre prochain numéro la suite de nos études A travail égal, salaire égal. — De même, il ne nous a pas été possible de consacrer, comme nous l'aurions souhaité, la majeure partie de ce numéro à la victoire du suffrage aux Etats-Unis, victoire à laquelle seule la victoire anglaise d'il y a dix-huit mois peut être comparée, tant comme importance que comme aboutissement d'un long effort soutenu avec persévérance. Tout au moins pouvons-nous considérer comme un hommage rendu aux suffragistes américaines la publication simultanée dans ce numéro de la biographie de deux femmes qui ont illustré le féminisme aux Etats-Unis, et qu'une coïncidence heureuse a rapprochées dans les pages qui suivent. — Enfin, nous n'avons pas reçu à temps pour le publier ici le compte-rendu du Cours de vacances suffragiste de Château-d'Ex que nous avait promis une des participantes à ce cours, lequel a été d'un bout à l'autre un vrai succès.

La Rédaction.

L'IDÉE MARCHE...

Pour être un mois de vacances, le mois de juillet n'en a pas moins été riche en événements importants pour notre cause.

C'est le 10 juillet, en effet, que la Première Chambre hollandaise a voté par 34 voix contre 4 l'adoption du suffrage féminin. Vote attendu et escompté, mais qui n'en met pas moins le point final à la longue lutte pour ce droit dans les Pays-Bas, et qui ajoute un pays encore à la liste de plus en plus longue des nations qui ont affranchi les femmes. Il ne manque, en effet, plus à cette mesure pour qu'elle ait force de loi que l'assentiment royal — une simple formalité. Et cela rend plus tangible encore la bizarrerie du fait que, dans un pays gouverné par une femme, il ait fallu bien des années pour obtenir que les femmes exercent des droits assurément moindres que ceux de la souveraine. La logique n'est décidément pas le fort de nos institutions masculines contemporaines !

Quelques jours plus tard, l'Assemblée nationale allemande, siégeant à Weimar, décidait d'inscrire dans la Constitution du nouvel Etat allemand « l'égalité des droits et des devoirs pour les hommes et pour les femmes ». On a même raconté qu'il n'avait d'abord été question que de l'égalité des *droits* sans parler des *devoirs*, mais que le principe du vrai féminisme, qui ne veut nullement pour la femme de situation privilégiée, a triomphé, et que la Constitution place ainsi exactement sur le même terrain les citoyens des deux sexes.

Ce vote de Weimar est d'une importance capitale pour nous.

Il ne s'agit plus en effet pour les femmes allemandes d'un droit provisoire, issu d'une Révolution, et que des dispositions définitives ne consacreraient peut-être même pas, comme certains de nos adversaires se plisaient à nous l'affirmer. Et les leaders féministes allemandes elles-mêmes ne semblaient pas très rassurées à cet égard, comme le prouve la dernière lettre de Mme Marie Stritt à *Jus Suffragii* : on craignait un peu un système électoral basé sur les principes de la République des Conseils, c'est-à-dire limitant le droit de vote à la production économique, sans considérer si les femmes maîtresses de maison ou ménagères participaient ou non à cette production. Ce danger a été écarté; et bien plus tôt qu'elles n'auraient jamais osé l'espérer, même dans leurs rêves les plus ambitieux, les femmes allemandes deviennent sans aucune restriction des citoyennes de leur pays — avant celles de « la plus vieille démocratie du monde »...

Cet exemple est suivi par l'Angleterre. Car il ne faut pas oublier que la loi sur la Représentation populaire du 6 février 1918 n'avait pas affranchi complètement toutes les femmes, mais seulement celles qui satisfaisaient à certaines conditions de payement d'impôt, et qui avaient plus de trente ans. Disposition provisoire, que les féministes n'avaient acceptée qu'à ce titre, et en se réservant bien le droit de la modifier dès que le moment serait favorable. Ce moment est déjà venu. Car ceux qui avaient prédit que la limite d'âge imposée par la loi serait le meilleur moyen de dégoûter les femmes du suffrage, aucune d'entre elles ne voulant avouer qu'elle portait plus de trente ans, en ont été pour leurs plaisanteries-clichés ! Bien mieux, il s'est même formé des Associations de « femmes au-dessous de trente ans », qui ont revendiqué avec ardeur leur droit électoral ! et l'on a vu, lors des élections de décembre dernier, foule de jeunes femmes et de jeunes filles extrêmement mécontentes de n'avoir pas encore atteint l'âge fatidique ! Dès ce printemps, un projet de loi émancipant complètement les femmes fut déposé par le *Labour Party*, voté en seconde lecture en avril, renvoyé à une Commission parlementaire, laquelle, malgré l'opposition du gouvernement, se déclara complètement en sa faveur. Et le 4 juillet, la nouvelle loi a été définitivement votée par les Communes, vote que les Lords viennent de ratifier en seconde lecture le 22 juillet. D'après les trois dispositions principales de cette nouvelle loi : 1. le droit de vote est étendu aux femmes âgées de 21 à 30 ans ; 2. les païresses dûment qualifiées ont le droit de siéger à la Chambre des Lords ; 3. l'accès aux fonctions civiles

et juridiques dépendant de la Couronne ne pourra pas être refusé pour raison de sexe ou de mariage. Il est assez caractéristique, pour le noter en passant, de voir les Lords, représentants de traditions souvent moyenâgeuses, reconnaître à des femmes le droit de siéger parmi eux; et d'autre part, on ne peut pas ne pas être frappé de ce que le *Labour Party*, auteur de cette loi d'émancipation politique de la femme, soit d'autre part le plus ferme soutien de la loi sur la restauration des conditions du travail d'avant-guerre, loi qui inquiète beaucoup les féministes parce qu'elle va exclure des milliers de femmes d'une foule de métiers dans lesquels elles avaient fait leurs preuves depuis cinq ans bientôt. Il faut toujours en revenir à cette constatation que l'égalité politique est chose plus facile à obtenir que l'égalité économique. Et ceci n'est d'ailleurs point pour nous surprendre, nous autres suffragistes, qui savons fort bien que nous ne réaliserons la seconde qu'après avoir obtenu la première et qui n'avons jamais cessé de proclamer que le vote des femmes est un moyen et non pas un but.

E. GD.

IN MEMORIAM

Rev. Anna Howard Shaw

C'est une des ironies cruelles de la destinée que, bien souvent, ceux et celles qui ont consacré toute leur vie au succès d'une idée ne vivent pas assez pour voir triompher la cause qui, pour eux, primait toutes les autres. Ce fait, trop fréquent hélas! dans l'histoire de notre mouvement suffragiste, vient presque de se répéter récemment: en effet, c'est le 4 juin que le Congrès américain a enfin voté l'amendement fédéral qui reconnaît aux femmes le suffrage dans toute la république d'outre-mer, et c'est le 2 juillet qu'une dépêche de Philadelphie a annoncé la mort de l'une de celles qui ont fait le plus pour cette victoire: Dr. Anna H. Shaw. Elle a encore pu savoir le triomphe, mais ne peut plus voir la réalisation pratique de ce qui fut la raison d'être de son existence: l'émancipation de la femme.

Dr. ou Rev. Shaw, comme on peut indifféremment la désigner, car elle fit des études théologiques aussi bien qu'elle conquit un grade en médecine, n'appartient pourtant pas à la première génération des pionnières du suffrage féminin, celle des Susan Anthony, des Lucy Stone, des Elizabeth Stanton, génération née dans les toutes premières années du XIX^e siècle -- ce qui, pour le relever en passant, montre combien péniblement longue a été la lutte qui vient de se terminer, et peut nous inspirer la patience à nous autres suffragistes suisses! Elle était née en 1847, une année seulement, par conséquent avant le célèbre Congrès de Seneca Falls qui déclara la charte des droits de la femme. De famille écossaise, elle émigra à l'âge de quatre ans aux Etats-Unis, son père ayant été ruiné par les fameuses lois sur l'importation des blés. Et son enfance et sa jeunesse, qu'elle a elle-même décrites dans un volume paru, il y a quelques années: *L'Histoire d'une pionnière*, forment bien le plus palpitant roman d'aventures qui se puisse lire! Ce ne sont qu'attaques d'Indiens à faire rêver du dernier des Mohicans, courses éperdues dans un traîneau poursuivi par des loups, traversées de rivières sur un pont qui s'effondre, menaces d'attentat de la part de rôdeurs tenus en respect une nuit durant à coups de revolver... De fait, Anna Shaw, sa mère et ses sœurs passèrent de longues années en pleine forêt sauvage, à des centaines de milles de toute voie ferrée, dans une cabane de bûcheron, construite en partie par elles mêmes, où tout était à faire, le défrichage, le labourage,

les coupes de bois, et où pourtant elle trouva le temps et les moyens de lire et de s'instruire. Et la pitance intellectuelle était si rare dans ces contrées lointaines que, souvent, on voyait d'autres pionniers, voire même des Indiens, qui en échange d'un morceau de venaison, venaient demander l'hospitalité à cette famille lettrée! A quinze ans, Anna était déjà maîtresse d'école des enfants de son entourage.

Sa rencontre d'une femme-pasteur lui donna l'idée d'étudier elle aussi la théologie, et à 23 ans, nonobstant l'opposition acharnée de sa famille, elle prêcha son premier sermon dans une chapelle méthodiste. Elle fit ses études au collège d'Albion dans le Michigan, gagnant au fur et à mesure, par des conférences et des prédications, l'argent nécessaire à son entretien, et frôlant souvent de très près la plus noire misère, privée qu'elle était, simplement parce qu'elle était une femme, des œuvres de secours et des avantages existant pour les étudiants pauvres. Néanmoins, avec cette invincible énergie, qui a si bien trempé pour la lutte suffragiste les âmes de toutes ces femmes pionnières, elle acheva ses études, voyagea, vint même en Europe, et remplit sept ans durant les fonctions de pasteur à Cape Cod, trouvant encore le temps de mener de front avec sa charge des études de médecine à Boston. C'est durant cette période de sa vie que les questions d'antialcoolisme et de moralité publique la mirent en rapports directs avec les chefs du mouvement suffragiste, Susan Anthony, et Lucy Stone. Comme d'autre part, ses expériences médicales dans les quartiers populaires de Boston lui avaient clairement démontré les résultats de la situation inférieure de la femme, elle se voua alors de toute son âme au mouvement suffragiste, devenant l'indispensable bras droit de Susan Anthony, l'accompagnant dans ses conférences, parlant elle-même un nombre incalculable de fois en public, passant par les aventures les plus palpitantes, comme le jour où des cabaretiers incendièrent et brûlèrent de fond en comble l'édifice où avait lieu un meeting présidé par elle! La mort de Susan Anthony, si elle fut un immense chagrin pour elle, ne l'arrêta nullement dans sa carrière, au contraire, car elle ne pouvait mieux que de cette façon-là servir la mémoire de cette amie vénérée.

Présidente de 1904 à 1916 de l'Association nationale américaine pour le Suffrage des femmes, Rev. Anna Shaw fut aussi mêlée de très près au mouvement suffragiste international, joua un rôle prépondérant dans les Congrès internationaux, qu'il était de tradition de lui faire ouvrir par une prédication. Mais à Budapest, notamment, en 1913, elle ne fut pas autorisée à monter en chaire, mais seulement à parler, après le service, du pied de la chaire, elle qui, pendant longtemps, avait été pasteur responsable de toute une paroisse! Etroitesse de préjugé que nous aurions certainement retrouvée d'ailleurs dans l'un ou l'autre de nos cantons, si Miss Shaw avait vécu assez longtemps pour participer à un Congrès en Suisse.

Sa physionomie est dans la mémoire de toutes celles qui l'ont vue. Front bombé sur lequel ses cheveux blancs se relevaient à racines droites, yeux noirs rayonnant de malice et de bonté, bouche ferme et spirituelle, elle commandait la sympathie. On éprouvait un invincible attrait pour cette âme droite, énergique, et fière, venue au suffrage par conviction profonde que là était le moyen de lutter contre les tares et les misères que sa double carrière de femme-médecin et de femme-pasteur ne lui avait que trop montrées. Et elle est une de celles qui font la force et la grandeur de notre mouvement: car une cause qui inspire de telles femmes peut-elle être autre qu'une cause de justice et de loyauté?

J. GUEYBAUD.